

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 9 août 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le neuvième (9^e) jour du mois d'août deux mille vingt et un (2021) à 19h30, à la Salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce Conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Sept (7) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la Mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2021-08-158.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 5 juillet 2021
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 30 juin au 31 juillet 2021 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Mélissa Pettigrew
 - 5.2. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Sabine Beaulieu
 - 5.3. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Pierre Martin et Mme Suzanne Bergeron
 - 5.4. Correspondance reçue de M. René Michel Ouellet, président de la Corporation de développement de Cacouna
 - 5.5. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Sylvie Brillon
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Imprimerie Sainte-Croix Inc. – Renouvellement de la publicité du Feuillet Paroissial
 - 6.2. Résolution autorisant Mme Anne Massé, directrice générale adjointe, à devenir signataire du compte bancaire de la Municipalité
 - 6.3. Ultima / Coginov Inc. – Renouvellement du contrat de soutien technique et d'utilisation du logiciel

- 6.4. Résolution appuyant la demande de permis de la Municipalité de L'Isle-Verte auprès de la réserve nationale de faune afin que le sentier de motoneige fédéré puisse y être maintenu
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport du mois de juillet 2021
 - 7.2. Signel Services Inc. - Achat d'enseignes pour les propriétés situées hors du périmètre d'urbanisation
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Réfection et amélioration du pavage de certains tronçons de la Municipalité – Dépôt des soumissions reçues
 - 8.2. Les Entreprises Électriques Alain Pelletier Inc. – Achat de luminaires de rue pour la rue des Étangs
9. HYGIÈNE DU MILIEU
Aucun point à l'ordre du jour
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de juillet 2021
11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de juillet 2021
12. FINANCES
Aucun point à l'ordre du jour
13. AFFAIRES JURIDIQUES
Aucun point à l'ordre du jour
14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – **mardi** 7 septembre 2021 à 19h30
15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-08-159.3.1

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2021

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2021 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2021-08-160.4.1

4.1. Ratification des déboursés du 30 juin au 31 juillet 2021 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 30 juin au 31 juillet 2021 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 107 555,35 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Mélissa Pettigrew

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une correspondance reçue de la part de Mme Mélissa Pettigrew, le 13 juillet 2021.

5.2. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Sabine Beaulieu

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une correspondance reçue de la part de Mme Sabine Beaulieu, le 27 juillet 2021.

5.3. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Pierre Martin et Mme Suzanne Bergeron

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une correspondance reçue de la part de M. Pierre Martin et Mme Suzanne Bergeron, le 21 juillet 2021.

2021-08-161.5.4

5.4. Correspondance reçue de M. René Michel Ouellet, président de la Corporation de développement de Cacouna

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de M. René Michel Ouellet, président de Corporation de développement de Cacouna, le 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que par cette correspondance, la Corporation de développement de Cacouna souhaitait faire part, aux membres du Conseil municipal, d'une demande reçue de la part de Mme Véronique Bourassa, agente de sécurité alimentaire auprès du Carrefour d'Initiatives Populaires;

CONSIDÉRANT que ladite demande de Mme Bourassa consiste à implanter un « Frigo-Partagé » sur le territoire de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que le projet de « Frigo-Partagé » implique de mettre en place un réfrigérateur partagé au service d'une communauté afin que la population puisse y déposer des denrées au bénéfice de gens qui pourraient en avoir besoin;

CONSIDÉRANT que ce projet sera réalisé en collaboration avec l'épicerie Marché Desbiens et Fils qui accueillera le « Frigo-Partagé » qui sera installé à l'intérieur d'un kiosque également utilisé par l'évènement « Deux nations, Une Fête », et ce, sur sa propriété située au 400, rue du Couvent;

CONSIDÉRANT que ce projet est entièrement conforme à la réglementation de zonage actuellement en vigueur dans cette zone de la Municipalité;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna est favorable à la mise en place d'un projet de « Frigo-Partagé » qui sera situé sur la propriété de l'épicerie Marché Desbiens et Fils;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna demande à ce que le « Frigo-Partagé » soit maintenu dans un état de propreté impeccable compte tenu qu'il contiendra des aliments qui seront mis à la disposition de la population;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la Corporation de développement de Cacouna ainsi qu'à l'ensemble des instigateurs du projet de veiller à ce que le « Frigo-Partagé » soit maintenu dans un état de propreté impeccable.

5.5. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Sylvie Brillon

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une correspondance reçue de la part de Mme Sylvie Brillon, le 5 août 2021.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-08-162.6.1

6.1. Imprimerie Sainte-Croix Inc. – Renouvellement de la publicité du Feuilleton Paroissial

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au renouvellement de sa participation financière pour la publicité et la distribution du feuilleton paroissial pour l'année 2021;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au renouvellement de sa participation financière pour la publicité et la distribution du feuilleton paroissial pour l'année 2021;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer les coûts associés à la publication du feuilleton paroissial, auprès de l'Imprimerie Sainte-Croix (facture n° 42192), au montant de 172,46 \$, incluant les taxes applicables, pour l'année 2021;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2021-08-163.6.2

6.2. Résolution autorisant Mme Anne Massé, directrice générale adjointe, à devenir signataire du compte bancaire de la Municipalité

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Cacouna a procédé à l'embauche de Mme Anne Massé à titre de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que Mme Massé soit autorisée à signer les effets, chèques et autres documents bancaires en lien avec la Municipalité de Cacouna, et ce, plus particulièrement lors des absences du directeur général à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'ajout de Mme Anne Massé, directrice générale adjointe, à titre de signataire des comptes de la Municipalité détenus auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la Caisse Desjardins de Viger et Villeray de procéder à l'ajout de Mme Anne Massé, directrice générale adjointe, à titre de troisième (3^e) signataire autorisée pour l'ensemble des comptes détenus par la Municipalité auprès de l'institution;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna demande à ce que Mme Massé soit autorisée à devenir la 3^e personne signataire des comptes, mais qu'elle devra toujours être accompagnée d'un des deux (2) autres signataires des comptes afin que les transactions puissent être réalisées;

QUE les deux autres signataires autorisés des comptes de la Municipalité de Cacouna auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray demeurent Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier.

2021-08-164.6.3

6.3. Ultima / Coginov Inc. – Renouvellement du contrat de soutien technique et d'utilisation du logiciel

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2018-08-252-6.3 et 2019-05-528-6.2 adoptées respectivement par le Conseil municipal lors des séances ordinaires du 6 août 2018 et du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de ces résolutions, la Municipalité a procédé à l'achat et l'implantation du logiciel de gestion documentaire « Ultima » de l'entreprise Coginov Inc.;

CONSIDÉRANT que ce logiciel nécessite un entretien annuel devant être effectué par l'entreprise afin d'en assurer le bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que ledit contrat d'entretien du logiciel est venu à échéance le 27 mars dernier et qu'il se doit d'être renouvelé afin que l'administration municipale puisse continuer de l'utiliser;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au renouvellement du contrat de soutien technique et d'utilisation du logiciel de gestion documentaire « Ultima », et ce, pour la période comprise entre le 28 mars 2021 et le 14 juillet 2022, inclusivement;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement de la facture numéro 5045, due à l'entreprise Coginov Inc., au montant de 310,43 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2021-08-165.6.4

6.4. Résolution appuyant la demande de permis de la Municipalité de L'Isle-Verte auprès de la réserve nationale de faune afin que le sentier de motoneige fédéré puisse y être maintenu

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21.07.9.2 adoptée par les membres du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte lors de leur séance régulière s'étant tenue le 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de cette résolution, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite le rétablissement du sentier de motoneige fédéré traversant la réserve nationale de faune;

CONSIDÉRANT que depuis bon nombres d'années, ce sentier de motoneige donnait accès à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs tout en traversant la réserve nationale de faune de la Baie-de-L'Isle-Verte;

CONSIDÉRANT l'importance qu'une telle autorisation soit renouvelée permettant de mieux faire connaître le territoire de nos municipalités et de donner un accès privilégié aux randonneurs;

CONSIDÉRANT que par le passé, ce sentier a toujours fait partie du sentier régional dit « 567 » du réseau de la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), en assurant l'entretien, le respect et la sécurité de celui-ci en tout temps;

CONSIDÉRANT que depuis la fin des années 1800, ce tracé a toujours fait partie du lien hivernal entre les municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de L'Isle-Verte, donnant accès aux deux rives tout en permettant l'approvisionnement des insulaires;

CONSIDÉRANT qu'aucuns travaux susceptibles de nuire à la nidification et à la préservation de ce milieu ne sont effectués tant et aussi longtemps que les conditions hivernales n'y sont pas favorables;

CONSIDÉRANT que les aspects environnementales et économiques ne sont aucunement indissociables et que nous aspirons fortement en leur complémentarité;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna appui fermement la demande de permis de la Municipalité de L'Isle-Verte auprès des instances gouvernementales chargées d'assurer la préservation de la réserve nationale de faune;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna est convaincu que l'obtention de ce permis par la Municipalité de L'Isle-Verte n'aura que du positif pour le tourisme hivernal de notre région ainsi que pour les insulaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

QUE soient conviés les différentes communautés et organismes à réaliser cette démarche commune.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Service incendie – Rapport du mois de juillet 2021

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt du rapport du service incendie du mois de juillet 2021.

2021-08-166.7.2

7.2. Signal Services Inc. - Achat d'enseignes pour les propriétés situées hors du périmètre d'urbanisation

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'installation de petites enseignes rurales indiquant le numéro civique des propriétés situées hors du périmètre d'urbanisation de certains secteurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la mise en place de ces petites enseignes permettra, notamment, de faciliter les interventions des services d'urgences dans ces secteurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la sécurité des résidents de la Municipalité est au cœur des préoccupations des membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue pour l'implantation de 288 petites enseignes rurales (comprenant l'ensemble des pièces de quincaillerie pour leur mise en place) :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes et frais de transport)
Signal Services Inc.	13 484,36 \$

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue Signal Services Inc., et ce, pour l'achat de 288 petites enseignes rurales ainsi que l'ensemble des pièces de quincaillerie nécessaires à leur installation;

QUE le coût de cet achat sera payé à même les surplus (excédents) accumulés non-affectés de la Municipalité de Cacouna;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les enseignes et leurs accessoires auront été reçues, et ce, de la façon ci-dessus prévue.

8. TRAVAUX PUBLICS

2021-08-167.8.1

8.1. Réfection et amélioration du pavage de certains tronçons de la Municipalité – Dépôt des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à la réfection du pavage de certains tronçons de la Municipalité, soit une portion de la rue Sénéchal Ouest, une portion de la rue Robichaud, une portion de la rue du Patrimoine (accotement endommagé pour des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc) ainsi que trois (3) sections de la route du Bois-des-Bel;

CONSIDÉRANT que la réfection et l'amélioration du pavage de ces tronçons de rues sont devenues essentielles, en raison des conditions dans lesquelles elles se trouvent, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de celles-ci;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues suite au processus d'appel d'offres par invitation pour l'ensemble des travaux à réaliser, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (excluant les taxes)
Pavage Réparations Francoeur Inc.	56 299,95 \$
Construction B.M.L.	66 361,25 \$
Pavage Cabano	71 196,03 \$

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavage Réparations Francoeur Inc., et ce, afin de procéder à la réfection du pavage des tronçons des rues Sénéchal, Robichaud, du Patrimoine ainsi que trois (3) sections de la route du Bois-des-Bel;

QUE le coût de ces travaux sera en partie assumé par l'aide financière reçue du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), plus précisément par le « Volet Projets particuliers d'amélioration, Circonscription électorale de Rivière-du-Loup – Témiscouata (PPA-CE) » au montant de 10 000,00 \$ (Dossier n° 00030949-1);

QUE le solde du coût des travaux soit payé à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, de la façon prévue à la présente résolution.

2021-08-168.8.2

8.2. Les Entreprises Électriques Alain Pelletier Inc. – Achat de luminaires de rue pour la rue des Étangs

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Cacouna a mandaté Hydro-Québec afin de procéder à l'électrification de la rue des Étangs;

CONSIDÉRANT que l'électrification de ce secteur permettra d'y installer des luminaires en bordure de rue;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif qu'un éclairage public soit mis en place dans cette rue afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les luminaires seront installés par Hydro-Québec au même moment où le câblage sera mis en place sur les poteaux;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement de la facture numéro 42284, due aux Entreprises Électriques Alain Pelletier Inc. pour l'achat de 12 luminaires de rue complets de 72 Watts au DEL, et ce, pour un montant total de 9 657,90 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le coût d'achat de ces luminaires sera payé à même les surplus (excédents) accumulés non-affectés de la Municipalité de Cacouna;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, de la façon prévue à la présente résolution.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de juillet 2021

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de juillet 2021 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de juillet 2021

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de juillet 2021 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

14. INFORMATIONS

14.1. Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – mardi 7 septembre 2021 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Suivi concernant le projet du CPE

Madame la Mairesse, Ghislaine Daris, donne quelques informations aux citoyens présents concernant le projet d'implantation d'un Centre de la petite enfance (CPE) sur le territoire de la Municipalité.

Elle mentionne que la résolution d'intention adoptée par les membres du Conseil municipal lors de la séance régulière du 7 juin dernier (# 2021-06-128.6.11) a été envoyée à l'ensemble des personnes intéressées dans le dossier.

Séance d'information pour le projet de cession de l'Église de Cacouna

Madame la Mairesse, Ghislaine Daris, mentionne aux gens présents que la séance de consultation citoyenne pour le projet de cession de l'Église de Cacouna en faveur de la Municipalité se tiendra le **lundi 16 août prochain, à 19h00, à l'Église de Cacouna.**

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions se déroule comme à l'habitude, quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires. Madame la Mairesse, Ghislaine Daris, prend le temps de répondre aux questions et commentaires émis.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-08-169.17.1

17.1. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h33 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général et
secrétaire-trésorier
